

## Lyon 3e

## Menacé d'expulsion, ce jeune Ivorien est privé de son CDI en cours

Après un long parcours d'intégration, Yaya Diomande, arrivé en France en tant que mineur isolé, pensait son passé d'exilé derrière lui et se tournait vers le futur en France. Diplômé et en CDI dans une grande entreprise à Lyon, il vient pourtant de voir son contrat suspendu pour menace d'obligation de quitter le territoire français. Il raconte ses peurs en attendant sa convocation devant le tribunal administratif le 25 avril.

« **L**e renvoi en Côte d'Ivoire de ce jeune homme serait un double gâchis, humain pour lui bien sûr, qui s'est investi en faisant l'effort de s'intégrer au point de trouver facilement un travail, mais aussi pour la communauté, en général, qui a financé sa formation et qui en perdrait les bénéfices. » Michèle François et Yves Berger, membres de RESF jeunes (Réseau enseignement sans frontière) accompagnent depuis plusieurs années Yaya Diomande et pensaient le laisser voler désormais de ses propres ailes, d'une vie normale, bien intégré en France.

### Des récépissés avec la mention « droit au travail »

Le périple sur la route de l'exil n'avait pas été simple. Arrivé en France en 2017, à l'âge de 15 ans, le jeune Ivorien avait traversé la Méditerranée via l'Italie, avec toutes les tragédies désormais bien con-



Yaya Diomande, entouré de Michèle François et de Yves Berger, respectivement présidente et membre de (Réseau enseignement sans frontière) jeunes. Photo Christian Salisson

nues. Mineur, il est pris en charge.

Après un CAP de maintenance automobile au lycée François-Cevert à Écully, il a obtenu en 2022 un bac pro BIDT (Bio industries de transformation). Ce qui lui a permis d'être embauché par l'entreprise Castel Frères, vinificateurs de vins à Saint-Priest, d'abord en CDD de 4 mois puis en CDI à partir de janvier 2023.

Parallèlement, en 2020, un peu avant ses 18 ans, il a fait une demande de carte de séjour à la préfecture du Rhône. Il est resté sans réponse pendant presque trois ans sauf la réception, régulière, des récépissés avec la mention « droit au travail ». Ce qui lui donnait une reconnaissance légale.

Mais provisoire. Sa situation a basculé à la réception d'une OQTF (Obligation de quitter le territoire français).

### « L'entreprise se voit dans l'obligation de suspendre mon contrat »

« En vérifiant mon dossier, l'entreprise découvre cette contrainte et se voit dans l'obligation de suspendre mon contrat de travail. Ce qu'elle me notifie par courrier avec effet au 15 février 2024. Cette situation me plonge dans un véritable drame car depuis mon CDI, je loue un appartement et j'ai des charges de vie quotidienne, normales. J'ai demandé alors à mon avocate

d'introduire une requête auprès du tribunal administratif en annulation de l'OQTF », explique Yaya Diomande. Mais il est débouté. Son avocate a interjeté appel. La date d'audience au tribunal administratif est fixée au 25 avril 2024 à 9 h 30. Son destin se jouera là.

« Je suis dans une attente angoissée de sa décision », confie le jeune homme, qui tient à préciser que Castel, qui « apprécie mon travail, a eu la gentillesse de différer la suspension définitive de mon contrat jusqu'au 15 avril afin que je puisse reprendre mon activité après une décision favorable. »

● **De notre correspondant Christian Salisson**

## Lyon 2e • Saint-Antoine : pourquoi le chantier sur les quais de Saône est à l'arrêt

On n'en voit plus la fin. Ce dimanche, alors qu'on se réjouissait de la réouverture de la portion basse du quai Tilsitt, le long de la Saône, à la promenade, on affirmait qu'il ne restait plus qu'à attendre la fin du chantier des Terrasses de la Presqu'île, autrefois occupé par le parking Saint-Antoine, pour retrouver un linéaire en bord de rivière complet jusqu'à l'île Barbe. Cet espace, installé sur 1 000 m<sup>2</sup> dans l'axe de l'église Saint-Nizier et de la place d'Albon, dessiné par les architectes de l'agence Wilmutte & Associés, avec belvédère et jardin fluvial, devait être rendu au public cet été.

Mais il n'en sera rien. Une nouvelle fois les travaux sont interrompus. La Métropole vient d'annoncer que le chantier est à l'arrêt « en raison d'un désordre constaté au nord du quai bas », en l'espèce un affaissement du mur de rive plongeant dans la Saône. Des mesures conservatoires d'urgence sont mises en œuvre et se poursuivront jusqu'à fin avril. Elles consistent à combler les affouillements et à conforter le mur par la pose d'enrochements en pied de mur. En parallèle, des études géotechniques complémentaires ont été lancées afin de déterminer la solution définitive de confortement du mur restant à réaliser, étape nécessaire avant toute reprise des travaux d'aménagement du quai bas. Ces études permettront d'établir un nouveau planning pour finaliser les travaux. Il n'y a pas d'incidence sur le reste des quais de Saône, ni sur la partie haute.

## Lyon 7e

## Jean-Macé, Mazagran, Teol : toujours les mêmes questions des habitants

De très nombreux résidents du 7<sup>e</sup> arrondissement ont assisté à l'assemblée générale du comité local d'intérêt local (CIL) Gerland-Guillotière-Jean-Macé, le jeudi 11 avril à 18 heures. Étaient présents Bertrand Jabouley, président de l'Union des CIL de la Métropole de Lyon, de représentants du CIL Monplaisir et Presqu'île, d'un représentant du collectif Guillyver et d'un seul élu : Vincent Monot, conseiller délégué Arrondisse-

ment apaisé, Tranquillité publique et Mobilités. Des sujets récurrents, qui n'ont pas pour le moment de solution, ont été à nouveau exposés par Gilles Querrien, président du CIL et par Marc Pertosa, le trésorier.

### ● Présence de SDF et manque de propreté sous la gare Jean-Macé

Selon Vincent Monot, le problème est « très complexe ». Il explique que des toilettes, de

l'eau et du nettoyage ont été mis en place.

### ● Projet de terminus du Teol à Jean-Macé

Vincent Monot a rappelé que les trois options sont en consultation et que le choix du Sytral devrait avoir lieu au mois de mai. Selon lui, la circulation du T2 de St-Priest à Alai ne semble pas pertinente mais un terminus à Jean-Macé (au lieu de Confluence) puis une circula-

tion du Teol de Jean-Macé à Alai semblent crédibles.

### ● L'aménagement de la place Mazagran

Pour le collectif Guillyver, rien de change, et ses membres maintiennent qu'il n'y a que deux caméras et non trois comme annoncé. D'après eux, les jeux des enfants le terrain de boules ne suffisent pas. Des questions posées lors de la réunion de mi-mandat avec le mai-

re de Lyon Grégory Doucet, et toujours sans réponses en actes.

### ● Manque d'écoute

Les habitants représentés au CIL Gerland-Guillotière-Jean-Macé ont l'impression de ne pas être écoutés, comme cet artisan qui dit refuser tous travaux dans Lyon, ne pouvant plus garer son véhicule. « Les décisions sont prises à marche forcée. »